

COMITÉ DES FÊTES ONNION SECTION MODÉLISME

RÈGLEMENT DE L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION (à conserver par l'adhérent)

- 1- L'**adhésion** à l'association est **obligatoire** pour participer à une séance.
- 2- Le pilote devra pouvoir **présenter sa carte** à chaque séance.
- 3- Une **personne agréée** par le bureau du comité est chargée d'ouvrir la salle et de la refermer en fin de séance.
- 4- **Sans la présence** de cette personne l'activité est **interdite**.
- 5- Les **créneaux d'accès** à la salle sont précisés à chacun, par les responsables de l'association.
- 6- Les parents doivent s'assurer **des horaires d'ouverture** et de la **présence de l'encadrement** à chaque séance, et reprendre en charge leur enfant **dès la fin de la séance**.
- 7- Si la liberté des horaires de chacun reste entière, il est souhaitable que le plus grand nombre soit présent au début et à la fin de la séance pour **participer aux diverses installations ou rangements** (moquettes, tasseaux...)
- 8- La pratique de l'activité se fait sous l'entière **responsabilité de chacun**.
- 9- La personne agréée est autorisée à demander **l'arrêt de l'activité** et la sortie de la salle à toute personne ayant **une attitude perturbatrice, dangereuse**.
- 10- **Pour les adolescents de plus de 12 ans, la présence d'un parent sera obligatoire en cas de remarques trop fréquentes relatives à une attitude pénible, dangereuse ou peu motivée.**
- 11- Aucun cours n'est donné, cependant la personne agréée veille au bon déroulement de la séance en donnant dès que nécessaire des **conseils de sécurité ou de progression**.
- 12- La cotisation est de 30€ par an pour les personnes disposant de leur voiture, et de 90€ par an pour les autres, profitant des voitures du comité.
- 13- L'adhésion est nominative. Elle s'adresse aux personnes de plus de 12 ans (le comité décline toute responsabilité sur la surveillance des adhérents). Pour les moins de 12 ans, la présence d'un adulte accompagnant lors de toute la séance est obligatoire.
- 14- La demande de renouvellement de l'adhésion se fait **avant le 15 / 9** de chaque année. Au-delà, le renouvellement sera accepté ou non, comme une nouvelle adhésion, en fonction des places disponibles.
- 15- Pour les personnes utilisant les voitures du comité, ils devront partager le temps de conduite en fonction du nombre de voitures disponibles. Le nombre de voitures disponibles dépendra du nombre de pilotes : si possible 2 ou 3 pilotes maximum.
- 16- Les voitures seront obligatoirement des miniZ AWD drift.

(Règlement à conserver par l'adhérent)

DEMANDE D'ADHÉSION À L'ACTIVITÉ MODÉLISME 2012

Règlement lu et approuvé.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Responsable du mineur (Nom et Prénom) :

Adresse :

tél. fixe :

tél. portable :

e-mail :

Cotisation :

30€(avec miniZ perso)

90€

Le / / à

Signature adhérent :

Signature du responsable légal :